

DÉCISION DU MAIRE N° 2023 - 086

(prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Objet : AVENANT N°1 – MARCHE_MAPA_N°22-019M01 - Travaux d'agrandissement d'un terrain de rugby synthétique pour homologation et création d'un terrain de football en synthétique éclairé sur la commune d'Écully – Lot 1 – Agrandissement du terrain de rugby en synthétique pour homologation

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-015 du 15 juillet 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour toutes les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Maire n° 2022-083 du 17 novembre 2022 attribuant le Lot 1 : « Agrandissement du terrain de rugby en synthétique pour homologation » à la société SAS GREEN STYLE sis à PIERRE BENITE (69310) pour un montant global et forfaitaire de 147 355,70 € HT soit 176 826,84 € TTC ;

Vu l'article L. 2194-1 2° du code de la commande publique permettant de modifier le contrat initial lorsque des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires dans le respect des conditions posés par les articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du code de la commande publique ;

Vu les articles R. 2194-1 à R. 2194-8 et R. 2194-9 du code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché n° 22-019M01 afin de permettre la réalisation de travaux supplémentaires rendus nécessaires ;

DÉCIDE

Article 1 : Il est conclu un avenant n°1 au marché n° 22-019M01 avec la société SAS GREEN STYLE sis à PIERRE BENITE (69310) concernant les travaux d'agrandissement du terrain de rugby synthétique pour homologation et la création d'un terrain de football en synthétique éclairé, sur la commune d'Écully.

L'avenant n°1 a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires de travaux de remplacement de panneaux de clôture.

Article 2 : L'avenant n°1 entraîne une plus-value de +500,00 € HT soit 600,00 € TTC.

L'augmentation globale est de **+0,34%** par rapport au montant initial du marché.

Le montant des travaux passe ainsi de 147 355,70 €HT soit 176 826,84 €TTC à 147 855,70 €HT soit 177 426,84 €TTC.

Article 3 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Lyon peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr, formée contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication et /ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Certifié exécutoire le **07 SEP. 2023**

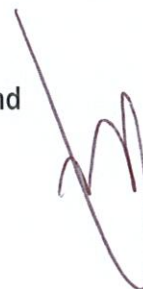
Par délégation du Maire,
L'Adjoint à la commande publique

Loïc Alirand



Fait à Ecully, le **07 SEP. 2023**
Par délégation du Maire,
L'Adjoint à la commande publique,

Loïc Alirand



Acte à classer

2023-086

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-07T10-09-43.00 (MI247344411)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230907-2023-086-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Avenant n.1 - Marché_MAPA_N.22-019M01 - Travaux d'agrandissement d'un terrain de rugby synthétique pour homologation et création d'un terrain de football en synthétique éclairé sur la commune d'Ecully - Lot 1 - Agrandissement du terrain de rugby en synthétique pour homologation

Date de décision : 07/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes spéciaux et divers
1.7.7. Décisions de l'exécutif prises par délégation de l'assemblée délibérante

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DM_2023-086.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/09/23 à 10:09

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 07/09/23 à 10:09

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 07/09/23 à 10:14